



## A propos d'un litige de colocation officieuse

Par **passé\_old**, le **02/08/2007** à **18:26**

détenteur d'un bail de location , j'ai pris un colocataire en octobre dernier sur la base d'un contrat moral oral !

après 3 mois de cohabitation cette personne s'est révélée être un tyran domestique , pervers manipulateur

Aussi après plusieurs crises , ne trouvant aucun terrain d'entente , je lui ai demandé fin mai de quitter pour septembre l'appartement.

Cette personne s'y refuse , ou du moins quand elle le désirera , argumentant qu'elle est chez elle , alors qu'elle ne figure pas sur le bail .

quels sont mes recours légaux ?

merci pour votre réponse

Jf Passé